

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2011 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 17 octobre 2011

Date d'affichage : 26 octobre 2011

L'an deux mille onze, le lundi vingt-quatre octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

M. MOYER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, Adjoint, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trô, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mmes BALOURDET, COSNIER, GERARD-GERBRON, HALLIER, M. HUPPENNOIRE, Mlle PITAT, MM. SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, Mme BONHOMME.

Etaient absents : Mme BOURDERIOUX (excusée et représentée), MM. SASSIER, ROUSSEAU, (excusés) M. BARROIS, Mmes LAMOTTE, LEBARROIS, M. FROMION, M. SAUVAL, Mme LEFERT, Mme FELARD (excusée et représentée).

Pouvoirs : Mme BOURDERIOUX à M. MOYER, Mme FELARD à M. ROULLIER.

Secrétaire de séance : M. VASSEUR.

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Pierre Roger demande si le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

Le PV est adopté à l'unanimité

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire, a été amené à prendre la décision suivante :

2.1 La commune donne à bail commercial de 9 ans à la société PRYSME, à compter du 1^{er} janvier 2012, un atelier d'environ 180 m² sis 3 rue François Arago à Montoire-sur-le-Loir, moyennant paiement de loyers comme ci-après auxquels s'ajoutera la TVA afférente:

Périodes	Loyers Annuels (€ HT)	Loyers Mensuels (€ HT)
01/01/12 – 31/12/13	4 680,00	390,00
01/01/14 – 31/12/15	6 480,00	540,00
01/01/16 – 31/12/20	10 800,00	900,00

Il est prévu une clause de résiliation possible et sans indemnité au profit du preneur à tout moment du bail et que le bail sera établi sous seing privé.

Il en est pris acte.

3°) - MOYENS DES SERVICES - SERVICES MUNICIPAUX – CREATION D'UN SERVICE JEUNESSE

Le maire annonce qu'ainsi que cela a été annoncé il y a plusieurs mois, l'association APIE ne souhaite pas poursuivre l'activité de gestion de la politique de la jeunesse qu'elle menait pour le compte de la ville de Montoire dans les locaux communautaires de la Maison des Jeunes.

Comme la suggestion en avait alors été faite, il est donc proposé que la ville reprenne, à compter du 1^{er} janvier 2012, cette activité dans le cadre d'un service qui sera créé à cet effet.

À ce sujet Dany Huppenoire, en sa qualité d'ancien adjoint qui avait initié cette municipalisation, fait observer que l'idée était qu'il n'y ait pas de rupture dans le service : il s'agissait d'avoir un service dédié.

Pierre Roger ajoute qu'il s'agissait de reprendre à minima les activités de l'APIE vers les jeunes Montoiriens.

Il rappelle qu'il n'y aura plus de convention avec la CAF dans un premier temps.

On a un souhait de travailler à budget constant. S'il y a des aides de la CAF, on pourra envisager d'autres actions.

La CCPR continuerait par convention à mettre à disposition les locaux de la maison des jeunes à l'entité qui gère ce service. (Désormais, la ville de Montoire).

Cette solution a été validée par le service du contrôle de légalité dans la mesure où elle sera limitée dans le temps, vraisemblablement jusqu'à ce que la compétence « politique de la jeunesse » soit effectivement transférée à la communauté de communes.

Odile Bonhomme demande si c'était budgété. Le maire lui répond que ça le sera. On se recentrera sur les activités périscolaires.

Les termes de cette convention sont en cours de formalisation entre les deux structures et seront soumis à votre approbation lors d'une prochaine séance.

Le service « Jeunesse » sera composé :

1°) de deux agents permanents :

- un agent faisant fonction de directeur-animateur du service et aura également un rôle de coordinateur de toutes les structures enfance/petite enfance/jeunesse.

- un animateur

2°) d'agents contractuels à recruter ponctuellement sur des périodes ou des activités spécifiques

Le conseil municipal est appelé en application de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur la création dudit service.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - PERSONNEL – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2012

Le maire annonce la nécessité de prévoir la modification du tableau des effectifs

Filière animation

Compte tenu de ce qui a été vu au point précédent, il y a lieu de décider dès maintenant des moyens humains qui seront prévus pour lancer les démarches de recrutement.

Il est donc proposé d'ouvrir dès maintenant les postes permanents nécessaires : 2 adjoints d'animation (tous grades du cadre d'emploi) à compter du 1^{er} janvier 2012 pour que les recrutements puissent intervenir à cette date après les appels à candidatures.

Filière Police Municipale

Notre seul Policier Municipal doit faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2012.

Afin de se donner le plus de chance de pourvoir à son remplacement dans le délai, il est proposé de lancer dès maintenant un appel à candidatures.

Le poste serait ouvert à compter du 1^{er} janvier 2012 et dans le cadre de tous les grades du cadre d'emplois de agents de police municipale. (Gardien, brigadier, brigadier chef principal).

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - PERSONNEL – MAINTIEN DU FINANCEMENT CONSACRE A LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le maire annonce que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, par la voix de son président, nous a transmis un courrier dans lequel il soulève les difficultés qui surgiront au sein de l'établissement dès cette année, liées à l'abaissement du taux de cotisation de 1% à 0,9 % par la Loi de finances rectificative pour 2011.

Il sollicite, comme le demandent également l'Association des Maires de France (association apolitique) et de nombreuses associations d'élus, un retour au taux antérieur comme en témoignent différents documents joints.

Pierre Roger propose d'émettre le vœu suivant :

« L'assemblée délibérante de Montoire-sur-le-Loir demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. »

Le vœu est adopté à l'unanimité

6°) - TOURISME – GARE HISTORIQUE - TARIF 2012

André Michel, conseiller délégué au tourisme, présente le sujet à la demande du maire.

Il commence par annoncer le bilan positif de la saison écoulée, en termes de fréquentation.

A l'observation de Daniel Guibon qui met ça sur le compte du mauvais temps, celui-ci répond que c'est aussi beaucoup dû à la connivence qui a existé entre le camping et la gare.

Pour en revenir au sujet, sur proposition de la commission Tourisme-culture-patrimoine, il est suggéré dès à présent de retenir le tarif suivant pour l'an prochain, décision à prendre à cette période en lien avec le point suivant de l'ordre du jour mais également du fait que les différentes publications publicitaires ayant trait au tourisme sont éditées durant la saison hivernale :

Individuels	Prix	Groupes	Prix
- Moins de 12 ans	Gratuit	- Adultes (minimum 20 personnes)	3,00 €
- Jeunes (12 ans – 18 ans)	2,00 €	- Scolaires et étudiants	1,50 €
- Adultes	4,00 €	- Réservation par l'OTSI de Vendôme	2,70 €
- Réservation par l'OTSI de Vendôme	3,60 €		
- Montoirien adulte ½ tarif	2,00 €		
- Montoirien jeune ½ tarif	1,00 €		

Il est rappelé que la saison débutera au 1^{er} avril et cessera fin septembre.

On souligne aussi que se déroulait il y a 71 ans aujourd'hui la deuxième entrevue de la Gare

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - TOURISME – GARE HISTORIQUE – CONVENTION DE MANDAT ANNEE 2012 AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE VENDOME

André Michel poursuit en faisant savoir que l'OT de Vendôme nous propose de passer avec lui une convention portant sur la possibilité de commercialisation par ses soins des produits suivants : vente au profit de groupes et individuels d'entrées au musée des rencontres-gare historique pour la période d'ouverture mai septembre.

Les conditions : Réduction de 10% sur le tarif groupe et individuel

De plus :
- une gratuité est offerte pour 20 personnes payantes.
- deux gratuités sont offertes pour 40 personnes payantes.

- la réduction correspondant à la rémunération de l'office.

Odile Bonhomme souligne une régression des visites de cars qui ne viennent pas dans le Bas-Vendômois et que cela est préjudiciable aux commerçants, particulièrement aux restaurateurs.

André Michel évoque le souci de l'hébergement.

Odile Bonhomme dit qu'il existe d'autres problèmes, mais que ce n'est ni le lieu et le moment d'en parler.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - CULTURE - DEPOT DE DEMANDE DE PARTICIPATION A LA REGION - PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE TERRITOIRES (P.A.C.T.) 2012

André Michel en sa qualité de conseiller également délégué dans le domaine de la culture présente cet autre point. En 2010 et 2011, la ville de Montoire avait bénéficié d'un contrat de

saison culturelle avec la Région Centre. Ceci avait permis d'aider financièrement les associations qui avaient intégré cette saison culturelle.

Dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement culturel du territoire, le soutien aux saisons culturelles sera remplacé, à compter de 2012, par les projets artistiques et culturels de territoires (P.A.C.T.)

Pour Montoire qui bénéficiait déjà d'une saison culturelle, nous avons 3 ans pour nous conformer aux nouvelles règles de fonctionnement. Toutefois, en incluant d'autres lieux du territoire, nous répondons au critère de population (+ de 5 000 habitants).

Il sera proposé de m'autoriser à déposer auprès de la région une demande d'aide dans ce cadre.

La délibération est adoptée à l'unanimité

A cette occasion le maire remercie l' élu de son travail qui permet à Montoire d'avoir une saison culturelle qui monte en puissance

9°) - TRAVAUX – REHABILITATION DU TERRAIN DE RUGBY - DEMANDE DE SUVENTION

Le maire rappelle que, depuis plusieurs années la réhabilitation du terrain de rugby était envisagée. En l'absence du nouvel adjoint aux sports, Dany Huppenoire, rappelle qu'ont été récemment réalisés :

La réfection du terrain de foot, la réfection des terrains de tennis, le nouveau boulodrome. C'est maintenant le tour du rugby afin d'aider l'association renaissante.

Il annonce qu'on peut escompter de l'ordre de 20 à 30 % de subventions

Pierre Roger en profite pour annoncer que la réception des travaux du terrain de foot a eu lieu (possibilité de 2000 spectateurs sur le pourtour du terrain)

Par contre subsistent des problèmes sur les courts de tennis.

Le club house du boulodrome est en cours d'achèvement

Pour ce qui est du projet de réhabilitation du terrain de rugby, les travaux, estimés à la somme de 21 000,00 € HT consistent en la mise en place d'une nouvelle main courante et en l'installation d'un nouveau dispositif d'éclairage du terrain.

Il propose d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Centre.

Le club sera quant à lui susceptible de bénéficier d'une subvention de la part du Comité Régional du Rugby.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - PATRIMOINE – RETRAIT DE LA VENTE DE LA MAISON GIRARDIN A M. LUC BONHOMME

Le maire annonce qu'il a reçu un désistement de M. Luc Bonhomme, l'acquéreur qui s'était positionné sur cette maison.

Il demande donc d'annuler la délibération n° 08.06.2011 prise le 27 juin 2011 pour procéder à cette vente à son profit dans les conditions prévues.

Il propose également qu'il lui soit à nouveau donné mandat pour négocier avec tout nouvel acquéreur potentiel.

Guy Moyer suggère cependant que compte tenu de l'état de l'immeuble on tente une nouvelle fois d'obtenir de l'Architecte des Bâtiments de France l'autorisation de le démolir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - PATRIMOINE - BAIL PRECAIRE AU PROFIT DE M. BRETON LA TURTERIE – ST-MARTIN-DES-BOIS POUR LA PARCELLE ZM 115

Pierre Roger annonce que M. Savignard nous a fait savoir qu'il renonçait à exploiter la parcelle ZM 115 (partie) appartenant à la commune.

M. Didier Breton - la Turterie à St-Martin-des Bois - nous a demandé de bien vouloir reprendre l'exploitation de cette parcelle de 35 a 80 ca.

Il vous est proposé de décider dès maintenant, sous réserve de l'avis favorable de M. le Préfet, que la commune louera sous forme de bail précaire cette parcelle à M. Breton à compter du 1^{er} novembre 2011 moyennant un loyer de 23,09 €, actualisable au niveau de l'indice des fermages lorsqu'il sera connu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12°) - INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RONSARD - RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le président de la CCPR nous a transmis son rapport d'activité de l'année 2010, accompagné du Compte administratif de l'année correspondante.

Il conviendra d'en prendre acte.

Guy Moyer son premier vice président se dit prêt à répondre aux questions que pourrait avoir suscitées ce rapport.

Dany Huppenoire a fait part de son impression selon laquelle on fait beaucoup de dépenses à la Possonnière : cela lui semble être un puits sans fond.

Il voudrait connaître son coût en travaux depuis son achat, surtout au regard de sa fréquentation.

Guy Moyer regrette que l'on n'ait pas plus de consistance et que l'on doive s'engager dans des travaux de sécurisation.

Odile Bonhomme remarque qu'une communauté de communes comme la nôtre n'a pas les moyens même si elle a bénéficié d'une aide de 80% au moment de l'acquisition..

Guy Moyer confirme que c'est ce qui a fait dire à certains que la CCPR n'était pas riche. Lui, a répondu qu'on est riche d'un patrimoine.

Odile Bonhomme observe que l'on ne sait pas vendre le produit.

Pierre Vasseur ajoute que c'est pour cela qu'il faut des professionnels dans une nouvelle organisation pour valoriser le patrimoine touristique.

Christiane Cosnier renchérit sur le fait que les hébergeurs doivent aussi s'y employer.

Odile bonhomme précise que c'est la vocation des Educ'Tours

Il est pris acte de ce rapport

13°) - INTERCOMMUNALITE – SIVS- RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Pierre Roger annonce que la présidente du SIVS, C. Legeay, a transmis son rapport d'activité de l'année 2010, accompagné du Compte administratif de l'année correspondante.

Il conviendra d'en prendre acte.

Celle-ci, en sa qualité de délégué de notre commune, commente les activités du syndicat.

Elle souligne surtout qu'au sein du syndicat l'effort sur les crédits de fournitures scolaires est supérieur à la moyenne nationale. Elle insiste aussi sur le fait que chaque année des travaux de réfection de classes sont réalisés. Elle ajoute que contrairement à beaucoup d'autres collectivités, nous en sommes toujours à avoir une ATSEM par classe maternelle, ce qui donne des conditions de travail privilégiées.

Il lui est demandé combien coûte un élève.

Sa réponse : de l'ordre de 700 € pour un de primaire, de 1 500 € pour un de maternelle :

Il est pris acte de ce rapport

14°) - INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

La présidente du SICTOM, O. Bonhomme, a transmis son rapport de l'année 2010, accompagné du Compte administratif de l'année correspondante.

Il conviendra d'en prendre acte.

Celle-ci, en sa qualité de délégué de notre commune, commente les activités du syndicat.

Elle fait observer que certains syndicats qui semblaient en avance reviennent en arrière dans le mode de collecte ; exemple Valdem qui abandonne la collecte en porte à porte du verre.

Le maire demande où en est la solution de pose de puces pour une facturation plus juste de la collecte.

La présidente lui répond que ce n'est pas toujours adapté, surtout en milieu rural : en l'occurrence dans le Perche en a plus de 600 points de conteneurs collectifs.

Elle ajoute qu'il y a la nécessité de faire des travaux dans les différentes déchèteries, entre autres, à Montoire, pour la réfection des clôtures.

Il est pris acte de ce rapport

15°) - INTERCOMMUNALITE – SIDELC - RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le président du SIDELC nous a transmis son rapport d'activité de l'année 2010.

Il conviendra d'en prendre acte.

D. Guibon en sa qualité de délégué de notre commune commente les activités du syndicat et regrette surtout que nous ne puissions pas bénéficier d'aides du fait de notre caractère « urbain ».

Il est pris acte de ce rapport

16°) - FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Pierre Roger fait savoir que la Trésorerie nous a adressé un état des recettes daté du 16/09/2011 d'un montant 224,18 € pour lesquelles le recouvrement s'est révélé inopérant (pour différents redevables aux motifs que, soit la créance était trop faible, soit que les poursuites se sont avérées sans effet, soit qu'il n'a pas été possible de retrouver les traces de débiteurs).

Il propose d'admettre cette somme totale en non-valeur.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17°) - FINANCES – SUBVENTIONS ALLOUEES SUR LES CREDIS RESERVES

UCAIM: Un point ayant été fait avec l'association par rapport aux différentes manifestations qu'elle organise dans l'année, il est proposé de lui allouer une somme de 3 000 € à imputer sur les crédits inscrits en réserve.

Dany Huppenoire demande sur quelles actions. A-t-on eu le bilan de leurs animations 2010 ?

Il lui semble que la subvention est élevée, c'est un gros écart avec d'autres événements, d'autant que l'activité de l'association est ponctuelle souvent en lien avec des activités commerciales. Le salon des sports mécaniques, en tant que salon génère des recettes, les locations de stands sont généralement élevées dans ce type de manifestation.

C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra.

À quelle hauteur subventionne-t-on en réalité ?

Pierre Vasseur complète en demandant s'il faudra un bilan spécifique des actions.

Dany Huppenoire observe qu'en tant que commerçants, ils doivent savoir ce qu'est un compte d'exploitation.

On a eu la volonté de rigueur avec l'ensemble des associations, sauf avec l'UCAIM

Muriel Gérard-Gerbron le rejoint : il faut que la politique soit la même pour tous.

Odile bonhomme demande quelles sont les animations portées par l'UCAIM.

Jocelyne Goupy, adjointe à l'animation, cite le marché de Noël, la nuit des soldes, ...

Elle confirme avoir obtenu des éléments qui avaient été sollicités à l'association.

Le maire ajoute qu'après les avoir rencontrés, c'est le montant qui leur a été proposé pour l'ensemble de leurs animations, dont le salon des sports mécaniques qui a drainé environ 5 000 spectateurs en 2010.

Dany Huppenoire réaffirme qu'il faudrait mettre des règles en place pour les associations qui font des animations comme cela a été fait dans le domaine sportif : il n'a rien contre l'UCAIM mais regrette la méthode.

ART CONCEPTS : Le compte de résultat définitif de « Jazzy Blues » ayant été produit, compte tenu de l'acompte déjà versé à l'association, il est proposé de lui verser la somme de 1 148,64 € qui lui permettra d'assurer l'équilibre de cet évènement.

La délibération est adoptée (malgré 10 abstentions sur le premier point, le second à l'unanimité)

18°) - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°5

Le maire annonce que, comme souvent, il vous est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19°) - AFFAIRES DIVERSES

Le maire annonce qu'il a plusieurs communications à faire :

- l'invitation reçue de l'Office de Tourisme de Montoire à la remise des prix des "Maisons Fleuries" le vendredi 4 novembre à 18 h 00 au salon d'honneur de la mairie.

- la prochaine mise en œuvre des économies d'énergie qu'il avait annoncées lors de la cérémonie des vœux en matière d'éclairage public.

Les horloges astronomiques ont été mises en place. Leur mise en service est prévue au 1^{er} novembre, date à partir de laquelle l'éclairage s'éteindra sur toute la ville dès minuit. Il s'interroge par contre sur l'heure de l'allumage le matin : 5 h 00 – 5 h 30 – 6 h 00 ?

Après avoir entendu quelques avis, celui-ci arrête son choix à 5 h30.

Il est précisé qu'il pourra y avoir des aménagements à l'occasion de fêtes ou de périodes précises (Fêtes de fin d'année, Festival, ...)

- Il invite également à la signature d'une pétition proposée par diverses organisations de défense des Droits de l'Homme demandant une « Action immédiate pour empêcher un nouveau massacre des résidents d'Ashraf et pour sauver la vie de centaines de blessés et de malades dans un état critique »

Celle-ci est à la disposition des élus qui se sentent concernés dans le salon d'honneur.

- K. Pitat évoque enfin un souci de refus de vente par un débitant de tabac montoirien à des résidents de l'Hospitalet au motif qu'il faisait trop froid pour sortir (l'établissement n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite : ceux-ci ne peuvent y rentrer).

Un des conseillers cherchera l'explication à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 21 h 58.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 25 octobre 2011.

Le Maire,

Pierre ROGER

DECISION MODIFICATIVE N°5

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
6188 - autres prestations de services	011	complément crédit pour	5 644,00			
6184 - formation	011	abonn appaeril diagnostics	1 625,00			
022 - dépenses imprévues	022	mécano et formation Caces		7 269,00		
7311 - contributions directes	73				515,00	
7411 - dotation forfaitaire	74				6 725,00	
74121 - dotation de solidarité rurale	74				14 422,00	
74127 - dotation nationale de péréquation	74				12 448,00	
74718 - autres participations	74				5 510,00	
7488 - autres attributions et participations	74				3 000,00	
74832 - attribution fonds départemental de la TP	74				20 805,00	
7788 - produits exceptionnels divers	77				27 800,00	
64131 - rémunérations personnel non titulaire	012		36 500,00			
64168 - emplois insertion	012		32 300,00			
6451 - cotisation URSSAF	012		17 100,00			
6453 - cotisation caisse de retraite	012		5 325,00			
654 - produits irrécouvrables	65	Pertes sur créances	130,00			
022 - dépenses imprévues	022	irrécouvrables		130,00		
66111 - intérêts	66		500,00			
022 - dépenses imprévues	022	intérêts ligne de trésorerie		500,00		
TOTAL			99 124,00	7 899,00	91 225,00	0,00
			91 225,00		91 225,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
205 prog 116 - logiciel ordinateur maison emploi	20		240,00			
2183 prog 116 - ordinateur portable maison emploi	21	Régul article programme	1 274,00			
2188 prog 116 - poste numérique maison emploi	21	maison emploi pour	500,00			
2184 prog 116 - mobilier maison emploi	21	ordinateur et poste numérique		2 014,00		
2188 prog 104 - pack sono pour école de musique	21	Régul article prog école de	1 830,00			
2184 prog 104 - mobilier école de musique	21	musique pour pack sono		1 830,00		
2158 - autres installations matériels et outillages	21	groupe electrogène sur	1 491,00			
2152 - travaux de voirie	21	quartier Marescot		1 491,00		
1341 - DGE	13				446,00	
020 - dépenses imprévues	020	Reliquat subv cimetièr	446,00			
1641 - emprunts	16	Complt emprunt pour			40 000,00	
2128 prog 113 - décharge des Galliennes	21	décharge des Galliennes	40 000,00			
TOTAL			45 781,00	5 335,00	40 446,00	0,00
			40 446,00		40 446,00	